Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 15/11/2021

CHARCUTERIE DE LA THUR rappelle Viennoises



- Noms des modèles ou références concernés : **Viennoises vendues par 4 au rayon libre-service Viennoises x1kg vendues au rayon libre-service Viennoises vendues au rayon coupe**
- Marque : **Charcuterie de la Thur**
- **GTIN 3760050065165 Lot 314 (viennoise par 4) Date limite de consommation 03/12/2021**
  GTIN 3760050060238 Lot 314 (viennoises par 4) Date limite de consommation 01/12/2021
  GTIN 3760050065066 Lot 314 (viennoises par 1kg) Date limite de consommation 03/12/2021
  GTIN 3760050060535 Lot 314 (viennoises à la coupe) Date limite de consommation 03/12/2021
- Conditionnements : **Produits vendus en barquette au format x4 et 1kg. Produits vendus à la coupe au rayon traditionnel.**
- Date début/fin de commercialisation : **du 12/11/2021 au 15/11/2021**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **FR 68 040 001 CE**
- Zone géographique de vente : **Régions : Grand-Est**
- Distributeurs : **Carrefour express Thann Coccinelle Issenheim Hypermarché Cora Mundolsheim et Wittenheim Leclerc Sélestat Auberge du Schlumpf (Dolleren)**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Rappel de manière préventive suite à une contamination de l'eau courante aux hydrocarbures dans le secteur de la vallée de Thann.**
- Risques encourus par le consommateur : **Autres contaminants chimiques**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **lundi 3 janvier 2022**

CONTACT

- Numéro de contact : **0389377490**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre